

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Interdiction de demander un montant aux bénéficiaires

Tel qu'il est précisé dans l'article 5.3 de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM (reproduit ci-dessous), les fournisseurs doivent soumettre une demande de paiement à Express Scripts Canada pour obtenir le règlement des articles d'ÉMFM admissibles dans le cadre du Programme des SSNA. Le fournisseur peut déroger à cette exigence uniquement lorsque la demande de paiement fait l'objet d'une coordination des prestations et qu'il doit demander au bénéficiaire de payer sa part.

Vous pouvez télécharger l'Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse suivante : www.provider.express-scripts.ca/emfm.html.

Article 5.3 de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM

5.3 Interdiction de demander un montant aux bénéficiaires

(1) Le fournisseur doit s'adresser uniquement à Express Scripts Canada afin d'obtenir un règlement pour tous les services d'ÉMFM du Programme des SSNA. Il ne peut facturer un bénéficiaire ou une personne agissant au nom d'un bénéficiaire, exiger un dépôt de leur part, chercher réparation auprès d'eux, fournir des services à condition de recevoir un montant de leur part ou exercer un recours contre eux, même si, entre autres, Express Scripts Canada (i) refuse ou annule une demande de paiement en totalité ou en partie, (ii) lui demande de rembourser une somme, (iii) déduit des sommes d'argent qui lui sont autrement payables, (iv) ne règle pas une demande de paiement notamment parce que Express Scripts Canada est devenue insolvable ou (v) ne respecte pas la présente entente. Nonobstant ce qui précède, les seules exceptions à la présente disposition sont les cas où le fournisseur doit demander un paiement au bénéficiaire dans le but de coordonner les services avec un autre régime, conformément à l'alinéa 4.1(2)(d) ou lorsqu'un article n'est pas couvert par le Programme des SSNA.

RAPPELS

Envoi de demandes d'autorisation préalable au bureau régional

Nous rappelons aux fournisseurs qu'ils doivent envoyer les demandes d'autorisation préalable à leur bureau régional de Santé Canada. Le traitement de la demande sera retardé si elle est envoyée au bureau principal du Programme des SSNA de Santé Canada à Ottawa.

L'adresse des bureaux régionaux figure sur le formulaire d'autorisation préalable que vous pouvez télécharger à partir du site Web du Programme des SSNA à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/contact/fniah-spnia/fnih-spni/nihbr-ssnar-fra.php. Certains bureaux régionaux acceptent que les demandes d'autorisation préalable soient télécopiées. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre bureau régional de Santé Canada dont le numéro de téléphone figure à la dernière page de ce bulletin.

Questions des bénéficiaires

Veillez demander au bénéficiaire de communiquer directement avec son bureau régional de Santé Canada pour obtenir réponse aux questions sur le Programme des SSNA. Vous trouverez les coordonnées du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

Questions des fournisseurs

Veillez composer le numéro sans frais du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour toute question relative au Programme des SSNA.

Aidez Express Scripts Canada à offrir un meilleur service aux fournisseurs

Vos commentaires sur les services du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs sont importants. Ils permettent d'améliorer la qualité des services offerts aux fournisseurs inscrits au Programme des SSNA. Si vous avez des questions sur les services que vous avez obtenus auprès d'un représentant du Centre d'appels, veuillez communiquer avec Express Scripts Canada. Vous devrez fournir les renseignements ci-dessous :

- Numéro de fournisseur
- Date et heure de l'appel
- Nom du représentant
- Détails relatifs à l'appel

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.*

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

Postez les demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour équipement médical
et fournitures médicales des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

Service des relations avec les fournisseurs d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro d'identification avant de pouvoir offrir
des services.*

**Télécopiez l'entente avec les fournisseurs
d'ÉMFM dûment remplie au**
numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du
site Web des fournisseurs et des demandes de
paiement du Programme des SSNA, ou
communiquez avec le Centre d'appels
à l'intention des fournisseurs

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉMFM

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Services d'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878